

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Fonds de dotation Line Vautrin

SIREN 922 821 178

91, rue du Faubourg Saint-honoré

75008 PARIS

Conseil d'administration relatif à l'approbation des
comptes clos le 31 décembre 2024

Opéra & Associés

SAS d'Expertise Comptable

et de commissariat aux comptes

au capital de 361 500€

inscrite au tableau de l'Ordre de la région

Paris Ile de France et membre de la

Compagnie régionale de Paris

RCS Créteil B 431 734 995

11, bd Raymond Poincaré

94170 Le Perreux sur marne

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

FONDS DE DOTATION LINE VAUTRIN

Conseil d'administration relatif à l'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2024

Au Conseil d'administration du Fonds de dotation LINE VAUTRIN

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du **Fonds de dotation Line Vautrin** relatifs à l'exercice au 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note n° 4.6.2 de l'annexe concernant la provision pour risque et charges constituée au 31/12/2024 à hauteur de 32 079€, destinée à faire face au risque de fiscalisation des droits d'auteurs perçus, portant la provision totale à 66 965€.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Président.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du groupement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le groupement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre groupement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.
Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du groupement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Perreux sur marne, le 5 février 2026.

Le Commissaire aux Comptes
Opéra & Associés

Vincent LECLERE
Expert-Comptable Associé

Vincent LECLERE

✓ Certifié par  yousign

FONDS DE DOTATION LINE VAUTRIN
91 Rue DU FAUBOURG SAINTHONOR
75008 PARIS 8

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

<i>Bilan Actif</i>	<i>1</i>
<i>Bilan Passif</i>	<i>2</i>
<i>Compte de Résultat 1/2</i>	<i>3</i>
<i>Compte de Résultat 2/2</i>	<i>4</i>
<i>Détail de l'Actif</i>	<i>5</i>
<i>Détail du Passif</i>	<i>6</i>
<i>Détail du Compte de Résultat</i>	<i>7</i>
<i>Règles et méthodes comptables</i>	<i>9</i>
<i>Immobilisations</i>	<i>15</i>
<i>Amortissements</i>	<i>16</i>
<i>Provisions</i>	<i>17</i>
<i>Créances et Dettes</i>	<i>18</i>
<i>Produits à recevoir</i>	<i>19</i>
<i>Charges à payer</i>	<i>20</i>
<i>Variation des fonds propres</i>	<i>21</i>
<i>Engagements financiers donnés et reçus</i>	<i>22</i>

Bilan Actif

		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	128 725	3 765	124 961	126 800
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	252 750		252 750	252 750
	Constructions	687 250	46 898	640 352	663 260
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	1 882 110		1 882 110	1 879 580
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)		2 950 835	50 663	2 900 172	2 922 390
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	4 946		4 946	8 192
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	849 989		849 989	800 825
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	540		540	538
	TOTAL (II)	855 475		855 475	809 555
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I à V)		3 806 310	50 663	3 755 647	3 731 944
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an					
(3) dont à plus d'un an					

Bilan Passif

		31/12/2024	31/12/2023
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	15 000	15 000
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
FONDS PROPRES	Autres		
	Report à nouveau	25 280	
	Excédent ou déficit de l'exercice	7 809	25 280
	Total des fonds propres (situation nette)	48 089	40 280
	Fonds propres consommables	3 621 496	3 621 496
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	3 621 496	3 621 496
	Total des fonds propres	3 669 585	3 661 776
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
Fonds reportés et dédiés	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Fonds reportés et dédiés	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques	66 965	34 886
	Provisions pour charges		
Provisions	Total des provisions	66 965	34 886
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	14 365	13 585
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	4 732	21 697
DETTES (1)	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
DETTES (1)	Total des dettes	19 097	35 283
	Ecart de conversion passif		
TOTAL PASSIF		3 755 647	3 731 944
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		7 809,13	25 279,83
(1) Dont à moins d'un an		19 097	35 283
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

Mission de Présentation des Comptes Annuels

Compte de Résultat

1/2

		31/12/2024	31/12/2023
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service		
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	145 320	144 139
Total des produits d'exploitation		145 320	144 139
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	47 743	35 431
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	10 781	3 570
	Salaires et traitements	15 903	15 725
	Charges sociales	5 861	5 779
	Dotation aux amortissements et dépréciations	24 747	24 747
	Dotation aux provisions	32 079	34 886
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	391	7
Total des charges d'exploitation		137 504	120 145
RESULTAT D'EXPLOITATION		7 815	23 993

Compte de Résultat

2/2

		31/12/2024	31/12/2023
RESULTAT D'EXPLOITATION		7 815	23 993
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières			
RESULTAT FINANCIER			
RESULTAT COURANT avant impôts		7 815	23 993
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		1 286
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		1 286
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	6	
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	6	
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(6)	1 286
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		145 320	145 425
TOTAL DES CHARGES		137 510	120 145
EXCEDENT ou DEFICIT		7 809	25 280
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

Mission de Présentation des Comptes Annuels

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **3 755 647** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **145 320** euros et un total **charges** de **137 510** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **7 809** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2024** et finit le **31/12/2024**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

1. PRESENTATION DU FONDS DE DOTATION

Le Fonds de Dotation Line VAUTRIN a été créé officiellement le jour de la clôture de la succession de Madame BONNAUD, fille de Line VAUTRIN, le 14 décembre 2022.

Après avoir fini de clôturer les divers aménagements concernant l'œuvre et l'entretien des biens immobiliers, nous poursuivons notre réflexion sur les actions à venir qui sont le montage d'une exposition (rétrospective ou thématique), à étudier la possibilité d'un catalogue raisonné, le rafraîchissement du site internet, la création de boîtes mails, le tri des archives et un premier point sur la restauration de l'œuvre en Talosel, matière et technique utilisée par Line Vautrin (technique et invention déposées).

Règles et Méthodes Comptables

2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Action en cours ou à venir dans les prochains mois :

- Rédaction du projet d'exposition,
- Recherche du lieu d'accueil (Musée des arts déco/ musée d'art moderne ...),
- Recherche de mécénat (maison de ventes, mécène privé ...),
- Rassembler, trier, classer et numériser les archives personnelles de Line Vautrin se trouvant dans le fonds de dotation à Paris mais aussi dans le Gard,
- Trier, classer l'ensemble des prototypes, moules cire, gabarits , mémoire de l'oeuvre et de sa fabrication.

Par la suite, viendront les propositions d'intégrer au projet d'exposition un partenariat avec les grandes écoles des métiers d'arts, des créateurs, designer etc... afin de proposer une relecture contemporaine d'une pièce phare de l'œuvre de Line VAUTRIN.

Pour le moment, les activités financières du Fonds se résument à l'entretien du patrimoine, mobilier et immobilier.

3. FAITS MARQUANTS

La guerre en Ukraine déclenchée par la Russie le 24 février 2022 a des conséquences économiques et financières importantes au niveau mondial. Les sanctions qui visent la Russie ont des incidences significatives pour les entités ayant des activités ou un lien d'affaires avec la Russie. Au 31/12/2024, le fonds n'a pas d'activité ou de lien d'affaires avec la Russie.

4. REGLES ET METHODES COMPTABLES

4.1 Cadre légal de référence

Les comptes de l'exercice 2024 sont établis conformément aux règlements ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable et ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif applicable à compter des exercices ouverts le 1er janvier 2020. L'entité applique également l'avis n° 2009.01 du conseil national de la comptabilité daté du 5 février 2009 et relatif aux règles comptables applicables aux fondations et fonds de dotation à modifier le règlement 99-01 pour tenir comptes des spécificités des fondation et fonds de dotation ainsi qu'à l'article 140 de la loi n° 2008-776 de la LME du 4 août 2008.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Règles et Méthodes Comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices ;
- Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les méthodes comptables retenues sont exposées dans les différentes notes qui suivent.

4.2 Cadre réglementaire applicable au secteur

Cf. AVIS 2009-01 C.N.C. ci-dessus.

4.3 Durée et période de l'exercice comptable

La durée de l'exercice est de 12 mois et concerne la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.

4.4 Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode et/ou de changement d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

4.5 Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – ACTIF

4.5.1 Immobilisations incorporelles

La propriété intellectuelle sur les oeuvres d'art de Line VAUTRIN, valorisée lors de la succession à 128 725 €, est amortie sur une durée linéaire de 70 ans.

4.5.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les terrains de la maison du Gard et de l'appartement de Paris ont été estimés à respectivement de 15% et de 25%.

Règles et Méthodes Comptables

Les amortissements pour dépréciation des constructions sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation des biens, estimée à 30 ans.

La Collection d'oeuvres d'art, pour l'essentiel valorisée lors de la succession, à 1 879 580 € n'est pas amortissable.

Toutes les pièces d'art acquises ultérieurement à la succession ne sont pas amortissable.

4.5.3 Créances

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constituée en fonction du risque de recouvrement apprécié par catégorie de créance.

Aucune provision n'a été constatée à la clôture de l'exercice.

4.5.4 Disponibilités

Les disponibilités figurent à l'actif, elles sont évaluées pour leur valeur nominale au 31 décembre.

Pour les placements financiers, une provision a été comptabilisée pour les moins-values latentes existants à la clôture.

4.6 Règles et méthodes comptables relatives aux postes du bilan – PASSIF

4.6.1 Fonds propres

Les fonds propres comprennent :

- Fonds associatifs :

Sont comptabilisés dans ce poste :

- Les dotations.
- Les dons ne provenant pas de l'Appel du Public à la Générosité.
- Les résultats déficitaires des exercices affectés en complément de dotation.

La dotation initiale est de 15 000 €.

Règles et Méthodes Comptables

- Dotation consommable :

Selon les statuts, la dotation du Fonds de Dotation est consommable (article 5 des statuts).

L'Avis 2009-01 du CNC prévoit de traduire comptablement le caractère consommable de ces dotations.

Il prévoit de comptabiliser un produit représentatif de la quote-part de la dotation reprise pour être consommée sur l'exercice avec comme contrepartie un compte de « dotations consommables inscrites au compte de résultat ».

A la clôture, il est appliqué le règlement 2018-06 de l'ANC, ainsi en cas de déficit, il est affecté en capitaux propres par une écriture de clôture.

Les ressources du fonds de dotation ont été intégralement affectées à l'entretien du patrimoine légué.

4.6.2 Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées en fonction des risques connus ou estimés à la clôture. Si des risques et pertes ne sont pas mesurables à la date d'établissement des comptes annuels, une information est donnée en annexe.

Au 31 décembre 2023, une provision pour risque a été constatée pour faire face au risque portant sur la fiscalisation des droits d'auteur perçus par le Fonds de dotation. Une étude fiscale est en cours pour mettre en oeuvre les modalités de cette fiscalisation. Le risque maximal a été estimé à 34 886 € d'impôt sociétés portant sur les revenus des exercices 2022 et 2023.

Au 31 décembre 2024, les modalités de la fiscalisation ne sont toujours pas connues et nous ne pouvons lever le risque pesant sur le Fonds. Le risque maximal a été estimé à 32 079 € d'impôt sociétés pour l'exercice 2024 portant la provision totale à 66 965 €.

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1 Ventilation des effectifs moyen équivalent temps plein

1 salariée

5.2 Engagements financiers

Règles et Méthodes Comptables

5.2.1 Engagements donnés

Néant

5.2.2 Engagements reçus

Néant

5.3 Autres informations

Ventilation de l'effectif salarié

Le Fonds de dotation n'a pas employé de salarié au cours de l'exercice.

Contributions volontaires en nature

Le travail des bénévoles ne peut être quantifié et inscrit en compte de résultat, dans la mesure où le Fonds de dotation ne dispose pas d'une information quantifiable et valorisable des contributions volontaires significatives obtenues.

Rémunérations des dirigeants bénévoles

Il est rappelé que la Présidente peut être rémunérée dans les limites légales et remboursé de ses frais sur présentation de justificatifs comme prévu par l'article 9.3 des statuts. Au titre de l'exercice 2024, la Présidente a touché une rémunération nette de 15 902.64€.

Les autres membres du conseil d'administration ne perçoivent aucune rémunération au titre de leur fonction.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2024
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	128 725					128 725
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	128 725					128 725
CORPORELLES	Terrains	252 750					252 750
	Constructions sur sol propre	687 250					687 250
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	1 879 580		2 530			1 882 110
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		2 819 580		2 530			2 822 110
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL		2 948 305		2 530			2 950 835

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2024
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	1 926	1 839		3 765
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 926	1 839		3 765
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre	23 990	22 908		46 898
	sur sol d'autrui				
	instal, agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	23 990	22 908		46 898
TOTAL		25 916	24 747		50 663

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	34 886	32 079		66 965
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	34 886	32 079		66 965
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		34 886	32 079		66 965
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			32 079		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

		31/12/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	4 946	4 946	
	Charges constatées d'avances	540	540	
	TOTAL DES CREANCES	5 486	5 486	
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	14 365	14 365		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 632	1 632		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	3 100	3 100		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)				
	Autres dettes				
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	19 097	19 097		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice					
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Produits à recevoir

		31/12/2024
Total des Produits à recevoir		3 715
Autres créances		3 715
PRODUITS A RECEVOIR	3 715	

Charges à payer

31/12/2024

Total des Charges à payer		17 062
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		14 020
FACTURE NON PARVENUES	14 020	
Dettes fiscales et sociales		3 042
CHARGES A PAYER	3 042	

Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 31/12/2023	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2024
Fonds propres sans droit de reprise	15 000				15 000
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau		25 280			25 280
Excédent ou déficit de l'exercice	25 280	(25 280)	7 809		7 809
Situation nette	40 280		7 809		48 089
Fonds propres consommables	3 621 496				3 621 496
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	3 661 776		7 809		3 669 585

Engagements financiers

	31/12/2024	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)			
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			

NEANT